

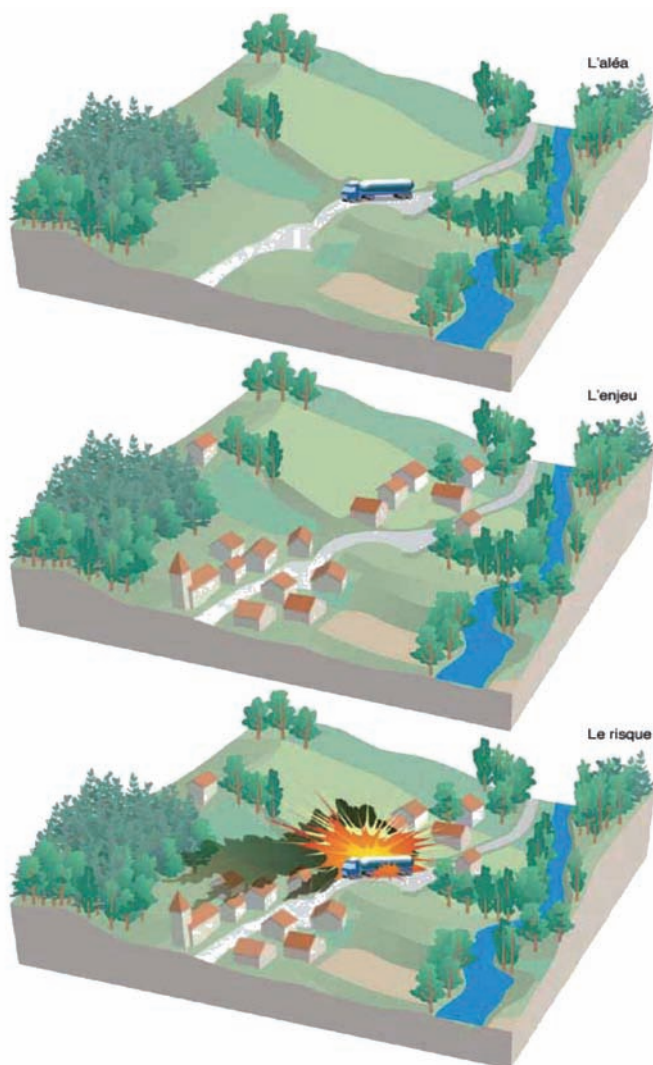
# 3 Le risque transport de matières dangereuses



## I. GENERALITES

### A - Qu'est-ce que le risque transport de matières dangereuses ?

Le risque transport de matières dangereuses, ou risque TMD, est consécutif à un accident se produisant lors du transport de ces marchandises par voie routière, ferroviaire, voie d'eau ou canalisations.



Source : Prim.net

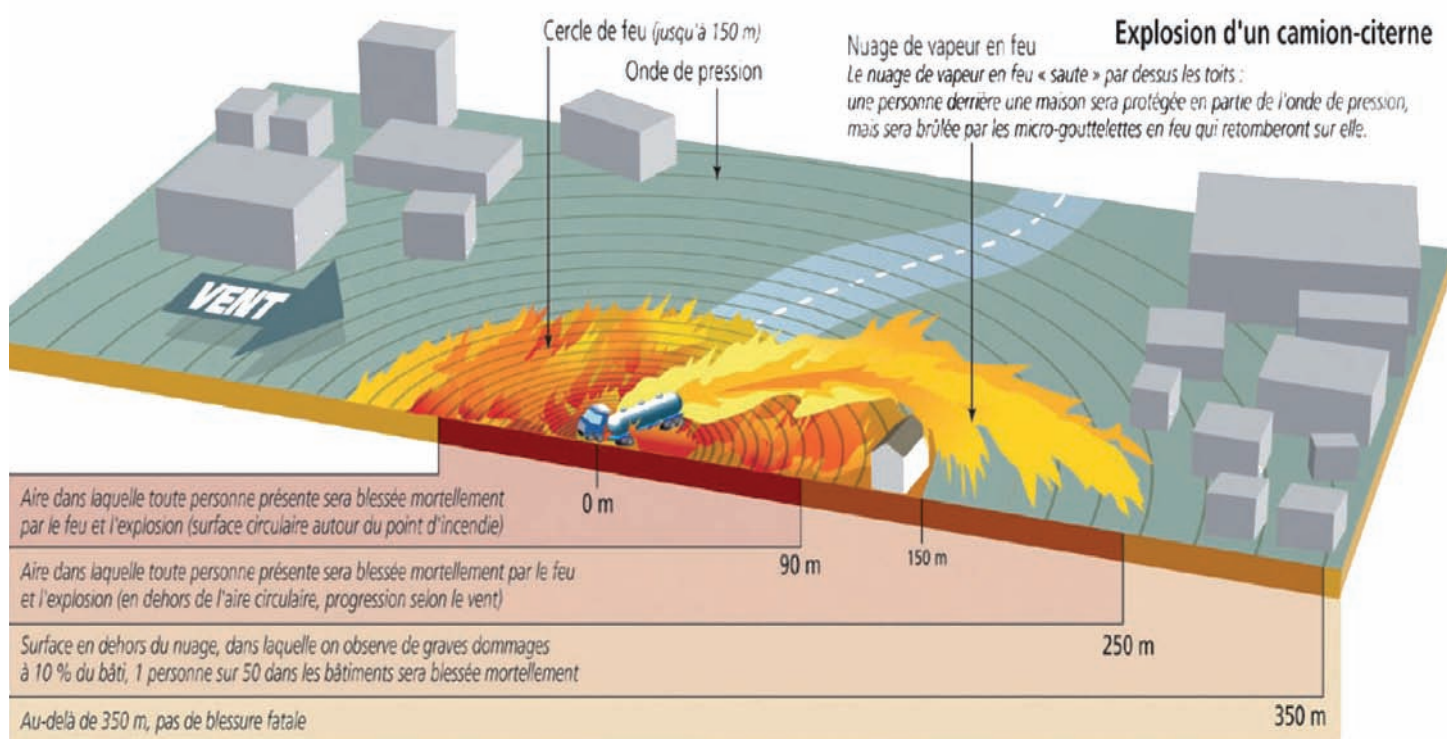
### B - Comment se manifeste-t-il ?

On peut observer trois types d'effets, qui peuvent être associés :

**X une explosion** peut être provoquée par un choc avec production d'étincelles (notamment pour les citernes de gaz inflammables), ou pour les canalisations de transport exposées aux agressions d'engins de travaux publics, par l'échauffement d'une cuve de produit volatil ou comprimé, par le mélange de plusieurs produits ou par l'allumage inopiné d'artifices ou de munitions. L'explosion peut avoir des effets à la fois thermiques et mécaniques (effet de surpression dû à l'onde de choc). Ces effets sont ressentis à proximité du sinistre et jusque dans un rayon de plusieurs centaines de mètres.

**X un incendie** peut être causé par l'échauffement anormal d'un organe du véhicule, un choc avec production d'étincelles, l'inflammation accidentelle d'une fuite (citerne ou canalisation de transport), une explosion au voisinage immédiat du véhicule, voire un sabotage. 60 % des accidents de TMD concernent des liquides inflammables. Un incendie de produits inflammables solides, liquides ou gazeux engendre des effets thermiques (brûlures), qui peuvent être aggravés par des problèmes d'asphyxie et d'intoxication, liés à l'émission de fumées toxiques.

**X un dégagement de nuage toxique** peut provenir d'une fuite de produit toxique (cuve, citerne, canalisation de transport) ou résulter d'une combustion (même d'un produit non toxique). En se propageant dans l'air, l'eau et/ou le sol, les matières dangereuses peuvent être toxiques par inhalation, par ingestion directe ou indirecte, par la consommation de produits contaminés, par contact. Selon la concentration des produits et la durée d'exposition, les symptômes varient d'une simple irritation de la peau ou d'une sensation de picotements de la gorge, à des atteintes graves (asphyxies, oedèmes pulmonaires). Ces effets peuvent être ressentis jusqu'à plusieurs kilomètres du lieu du sinistre.



## C - Les conséquences sur les personnes et les biens

Hormis dans les cas très rares où les quantités en jeu peuvent être importantes, tels que celui des canalisations de transport de fort diamètre et à haute pression, les conséquences d'un accident impliquant des marchandises dangereuses sont généralement limitées dans l'espace, du fait des faibles quantités transportées :

**X les conséquences humaines** : il s'agit des personnes physiques directement ou indirectement exposées aux conséquences de l'accident. Elles peuvent se trouver dans un lieu public, à leur domicile ou sur leur lieu de travail. Le risque pour ces personnes peut aller de la blessure légère au décès.

**X les conséquences économiques** : les conséquences d'un accident de TMD peuvent mettre à mal l'outil économique d'une zone. Les entreprises voisines du lieu de l'accident, les routes, les voies de chemin de fer, etc. peuvent être détruites ou gravement endommagées, d'où des conséquences économiques désastreuses.

**X les conséquences environnementales** : un accident de TMD peut avoir des répercussions importantes sur les écosystèmes. On peut assister à une destruction partielle ou totale de la faune et de la flore. Les conséquences d'un accident peuvent également avoir un impact sanitaire (pollution des nappes phréatiques par exemple) et, par voie de conséquence, un effet sur l'homme. On parlera alors d'un effet "différé".



## D - Les consignes individuelles de sécurité

### **X AVANT L'ACCIDENT DE TRANSPORT DE MATIÈRES DANGEREUSES, IL FAUT :**

- **Savoir identifier** un convoi de marchandises dangereuses : les panneaux et les pictogrammes apposés sur les unités de transport permettent d'identifier le ou les risques générés par la ou les matières transportées.
- Connaître les risques, le signal d'alerte et les consignes de confinement. Le signal d'alerte compte trois sonneries montantes et descendantes de chacune une minute.

### **X PENDANT, SI L'ON EST TÉMOIN D'UN ACCIDENT TMD, IL FAUT :**

- **Protéger** : pour éviter un "sur-accident", baliser les lieux du sinistre avec une signalisation appropriée, et faire éloigner les personnes à proximité,
- Ne pas fumer,
- S'il y a des victimes, ne pas les déplacer, sauf en cas d'incendie,
- **Donner l'alerte** aux sapeurs-pompiers (18 ou 112), à la police ou la gendarmerie (17 ou 112) et, s'il s'agit d'une canalisation de transport, à l'exploitant dont le numéro d'appel 24h/24 figure sur les balises.

#### **Dans le message d'alerte, préciser si possible :**

- le lieu exact (commune, nom de la voie, point kilométrique, etc.) ,
- le moyen de transport (poids-lourd, canalisation, train, etc.),
- la présence ou non de victimes,
- la nature du sinistre : feu, explosion, fuite, déversement, écoulement, etc,
- le cas échéant, le numéro du produit et le code danger.

#### **En cas de fuite de produit :**

- ne pas toucher ou entrer en contact avec le produit (en cas de contact, se laver et si possible se changer),

- quitter la zone de l'accident : s'éloigner si possible perpendiculairement à la direction du vent pour éviter un possible nuage toxique,
- rejoindre le bâtiment le plus proche et se confiner (les mesures à appliquer sont les mêmes que les consignes générales).

**Dans tous les cas, se conformer aux consignes de sécurité diffusées par les services de secours.**

### **X PENDANT, SI VOUS ENTENDEZ LA SIRÈNE :**

- Se confiner,
- Boucher toutes les entrées d'air (portes, fenêtres, aérations, cheminées...), arrêter ventilation et climatisation,
- Supprimer toute flamme ou étincelle,
- Ne pas chercher à rejoindre les membres de sa famille (ils sont eux aussi protégés),
- Se rendre dans une pièce possédant une arrivée d'eau,
- Ne pas téléphoner,
- Allumer la radio et rechercher France Inter ou France Bleue Pays de Savoie,
- Ne sortir qu'en fin d'alerte ou sur ordre d'évacuation.

### **X PENDANT, SI L'ORDRE D'ÉVACUATION EST DONNÉ, IL FAUT :**

- Rassembler un minimum d'affaires personnelles,
- Prendre ses papiers, de l'argent liquide et un chéquier,
- Couper le gaz et l'électricité,
- Suivre strictement les consignes données par radio et véhicules munis d'un haut parleur,
- Fermer à clefs les portes extérieures,
- Se diriger avec calme vers le point de rassemblement fixé.

### **X APRÈS L'ACCIDENT DE TMD, IL FAUT :**

- Si vous vous êtes mis à l'abri, aérer le local à la fin de l'alerte diffusée par la radio.

## Les réflexes qui sauvent :



Enfermez-vous dans un bâtiment



Fermez les portes et les fenêtres et éloignez-vous en



Ecoutez la radio pour connaître les consignes à suivre



N'allez pas chercher vos enfants à l'école : l'école s'occupe d'eux



Ne fumez pas, ne provoquez ni flamme, ni étincelle



Ne téléphonez pas, (sauf urgence) libérez les lignes pour les secours

## E - Pour en savoir plus

Ministère de l'Ecologie, de l'Energie, du Développement Durable et de l'Aménagement du Territoire :

<http://www.prim.net>

Institut des Risques Majeurs en Rhône-Alpes :

<http://www.irma-grenoble.com>

Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (DREAL) :

<http://www.rhone-alpes.developpement-durable.gouv.fr>

Bureau d'Analyses des Risques et Pollutions Industrielles (BARPI), base de données d'Analyses Recherche et Information sur les Accidents (ARIA) :

<http://www.aria.ecologie.gouv.fr>

## II. LE RISQUE TRANSPORT DE MATIERES DANGEREUSES DANS LE DEPARTEMENT

### A - Le risque transport de matières dangereuses dans le département

Compte tenu de la diversité des produits transportés et des destinations, un accident de TMD peut survenir pratiquement n'importe où dans le département. En Haute-Savoie, les matières dangereuses peuvent être acheminées par voies routière, ferroviaire ou par canalisation.

#### X TMD par voie routière :

Bien que notre département n'accueille pas de pôle pétrochimique, le risque lié au transport routier de matières dangereuses le concerne (circulation de transit et desserte locale).

Les principaux produits transportés sont les produits pétroliers et les produits chimiques.

Les conséquences d'un accident de TMD sont fonction de la quantité de produits transportés mais surtout du risque qu'il représente pour les personnes ou l'environnement.